



## Enquête de gendarmerie et diffamation

Par **bleusurfing**, le 30/01/2016 à 15:11

Bonjour,

Trésorière d'une association j'ai porté plainte pour diffamation en juin 2014 car la vice présidente (ex-secrétaire de la mienne) d'une association concurrente m'a accusée d'être malhonnête par lettre ouverte auprès de mes adhérentes avec le fichier de notre association via les emails.

Je viens d'apprendre qu'une enquête est en cours depuis plus d'un an par les gendarmes qui incitent les gens à porter plainte contre moi en leur racontant des mensonges sur mon activité. Cela me porte préjudice auprès de mes adhérentes actuelles qui entendent que je vais faire de la prison. Je n'ai rien à me reprocher, ils vont même jusqu'à montrer des photos de boîtes de fois gras que j'aurai achetées avec l'argent des adhérentes. Ils demandent aux gens de porter plainte pour se faire rembourser du montant des cours soit 180 €. Certaines femmes de gendarmes, anciennes adhérentes et inscrites auprès de l'autre association, racontent que je suis une voleuse. Quand une personne refuse de porter plainte elle se fait menacer par les 2 gendarmes (pas fous) qui l'auditionnent.

Je suis désespérée, j'ai été secrétaire et trésorière de comité d'entreprise, j'ai créé cette association et j'ai refusé de la quitter malgré les menaces de cette ancienne secrétaire.

Merci.

Par **Lag0**, le 30/01/2016 à 16:59

Bonjour,

De quel type d'association parlez-vous ? Car votre discours me pose question :

- mes adhérentes

- j'ai créé cette association

Une association étant, par essence même, la réunion de plusieurs personnes, ces propos m'interpellent. On pourrait penser que vous parlez d'une entreprise...

Par **bleusurfing**, le **30/01/2016** à **17:46**

Association loi 1901, nous sommes trois au bureau et quand je dis "mes" c'est pour les différencier de celles des autres. C'est une association de zumba et de fitness.

Quand nous avons créé cette association la première année il y avait 150 adhérentes, la 2ème 250 avec les enfants. C'est nous qui avons apporté la zumba et la danse maintenant le fitness dans notre petite commune et cela a fait des jaloux. L'ancienne secrétaire voulait que je m'en aille pour lui laisser ma place et comme j'ai refusé, elle m'a diffamé auprès de nos anciennes adhérentes et elle continue car notre association continue et recommence à drainer des adhérentes. Elle a "récupéré" 180 personnes mais aussi parce que le prof que nous avions l'a suivi. Il le regrette et va finir sa saison et quitter cette association et elle ne supporte pas tout ça. C'est pour lui que les adhérentes sont parties mais ça ne lui suffisait pas. C'est vraiment la méchanceté gratuite et la jalousie qui l'a fait agir, les gendarmes racontent en plus des mensonges et menaces les gens quand elles refusent de porter plainte pour se faire rembourser leurs adhésions. Nous avons toujours respecté cette nouvelle association ce qui n'est pas son cas puisqu'elle envoie encore des messages sur facebook pour dire que nous allons fermer et que je vais faire de la prison relayé par certains gendarmes dont les femmes sont adhérentes chez elle.

J'ai tous les justificatifs de dépenses et je n'ai jamais rien acheté pour moi. C'est plutôt l'inverse, il m'arrivait et encore maintenant d'acheter du matériel, des gâteaux et boissons pour les fêtes avec mon argent personnel.

Je ne sais pas quoi faire pour que les gendarmes arrêtent de me calomnier.

Par **morobar**, le **30/01/2016** à **18:08**

Direction l'avocat le plus proche ET spécialisé dans la branche.

Il est impossible de se dépatouiller tout seul d'un problème de diffamation, et encore faut-il que l'avocat soit rompu à cet exercice.

Par **bleusurfing**, le **30/01/2016** à **18:34**

Merci

Nous sommes affiliés à la fédération française sports pour tous et le conseiller nous a dit qu'il fallait attendre d'être convoqués, "ils mènent leur enquête comme ils l'entendent" mais vous avez raison on va aller voir un avocat, mais là les gendarmes se mettent à nous diffamer et du coup je suis désespérée par tant de mauvaise foi et de haine. j'ai été maire adjointe à l'enfance pendant 6 ans et ils m'en veulent je pense car j'ai porté plainte contre la directrice du

centre aéré qui maltraitait les enfants ( je l'ai vu et elle l'a reconnu devant le maire) comme par hasard ils ont menacé les parents qui voulaient porter plainte et depuis elle a été retiré du centre, mais des familles de gendarmes la payait au noir pour garder leurs gosses. j'ai 66 ans je n'ai jamais rien fait de répréhensible, je me suis toujours occupée des autres. J'ai hébergé des jeunes qui avaient été viré par leurs parents, trouver du travail et un logement à beaucoup et j'avoue que je ne supporte plus d'être salie et accusée sans que je puisse me défendre. On est une petite ville où tout le monde se connaît. Quand je croise les gens je me demande ce qu'ils pensent de moi, s'ils font partie des gens qui médisent sur moi et ma famille. Je vais craquer.

Par **morobar**, le **30/01/2016** à **18:52**

[citation]Nous sommes affiliés à la fédération française sports pour tous et le conseiller nous a dit qu'il fallait attendre d'être convoqués, "ils mènent leur enquête comme ils

l'entendent"/[citation]

Quel conseiller !!!

Chacun sait que dans ce domaine à courte prescription (3 mois) et procédure pointue, il faut immédiatement s'adresser à un avocat spécialiste de cette branche ou laisser tomber.

Par **bleusurfing**, le **30/01/2016** à **18:56**

je fait ça dès lundi. Merci de vos conseils

je pense que le conseiller s'est débarrassé du problème et a botté en touche.

Par **SJ4**, le **30/01/2016** à **21:03**

quelles preuves avez-vous des dires que vous imputez aux gendarmes ?

une plainte simple n'interromps pas la prescription en matière de diffamation, donc votre plainte de 2014 n'aboutira jamais à rien.

si des faits de diffamation dont vous pouvez prouver la réalisation datent de moins de 3 mois, vous pouvez directement porter plainte avec constitution de partie civile. il faut respecter un formalisme très strict, qu'il est possible de respecter sans avocat mais aux pris de dizaines d'heures de lecture. attention aussi à un avocat qui ne connaît pas le sujet, qui ne pourrais ne faire guère mieux.

Par **Tisuisse**, le **31/01/2016** à **08:21**

Bonjour,

J'ajouterai aux propos de mes collègues que, si vous pouvez prouver que les gendarmes qui enquêtent sont les époux d'adhérentes qui ont porté plainte, votre avocat peut alerter le

Parquet et demander le dessaisissement de l'enquête à cette brigade et le transfert du dossier dans une autre brigade car il y a un risque de connivence entre les plaignantes et les enquêteurs.

Par **bleusurfing**, le **31/01/2016** à **10:26**

Merci, j'ai fait marcher mes relations et visiblement le colonel de gendarmerie n'est pas au courant de mon dossier et il a cette gendarmerie à l'oeil depuis un moment. J'aurai les preuves des plaintes et celles qui ont été menacées me feront des attestations. Ils mentent et inventent des dépenses : bijoux, restaurants etc.. et je n'ai jamais fait ça ni personne de l'association, ils brandissent des tickets de carte bleue, mais ça c'est facile ! Une enquête interne va être faite par le colonel et de toute façon si j'étais coupable il y a plein de vice de procédure.

Ce qu'il y a de curieux c'est qu'en effet ma plainte date de juin 2014 et la personne a récidivé en septembre 2014 par mail et facebook, j'ai fait ajouté ça à ma plainte en septembre 2014 et depuis je n'avais aucune nouvelle donc pour moi c'était classé. C'est venu sur le tapis depuis 3 mois seulement sans que je sache pourquoi.

Par **morobar**, le **31/01/2016** à **10:33**

Bonjour,

L'enquête interne va vous poser une cautère sur votre jambe de bois.

Qu'un gendarme soit (peut-être) éventuellement muté ou sanctionné d'une demi-journée de suspension, ne va pas faire avancer votre affaire.

Bref soit c'est l'avocat spécialiste, soit vous laissez tomber.

Ne comptez sur personne, colonel compris, pour prendre fait et cause à votre place.

Par **bleusurfing**, le **31/01/2016** à **10:39**

Je suis bien d'accord mais je veux juste qu'on me fiche la paix, je vais tout de même voir un avocat.